



**DEUXIÈME RAPPORT INTÉrimAIRE SUR
le *Budget principal des dépenses 2018-2019***

Comité sénatorial permanent des finances nationales

TRENTE-SIXIÈME RAPPORT

Président

L'honorable Percy Mockler

Vice-présidents

L'honorable Mobina Jaffer

L'honorable André Pratte

Décembre 2018

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 18 avril 2018 :

L'honorable sénatrice Bellemare propose, appuyée par l'honorable sénateur Harder, C.P. :

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, les dépenses prévues dans le Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, à l'exception du crédit 1 de la Bibliothèque du Parlement;

Que, aux fins de cette étude, le comité soit autorisé à se réunir, même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard.

TABLE DES MATIÈRES

ORDRE DE RENVOI	1
SOMMAIRE.....	3
INTRODUCTION.....	5
1. LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE	7
2. AUTORITÉ DU PONT WINDSOR-DÉTROIT	9
3. BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ.....	11
4. ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE.....	13
5. ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN.....	15
6. CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA.....	17
7. AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA	19
8. SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA	21
9. AGENCE DU REVENU DU CANADA.....	23
10. AFFAIRES MONDIALES CANADA	26
ANNEXE – TÉMOINS AYANT COMPARU DEVANT LE COMITÉ	28

SOMMAIRE

Budget principal des dépenses 2018-2019

Dans le cadre de son rôle de surveillant des dépenses gouvernementales, le Comité sénatorial permanent des finances nationales (le comité) a poursuivi son examen du *Budget principal des dépenses 2018-2019*.

Le comité a déposé son premier rapport intérimaire sur le *Budget principal des dépenses 2018-2019*, dans lequel il a examiné le budget des dépenses de 15 organismes fédéraux, le 18 juin 2018. Ce deuxième rapport intérimaire porte sur le budget des dépenses de 10 autres organismes fédéraux qui, ensemble, ont demandé 15,5 milliards de dollars de crédits votés.

Ayant examiné ce budget de dépenses, le comité formule les principales observations suivantes :

1. Puisque l'achèvement du nouveau pont Champlain a été retardé, Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc. doit s'assurer que le pont actuel peut continuer d'être utilisé en toute sécurité et qu'il dispose des fonds nécessaires pour ce faire.
2. L'Autorité du pont Windsor-Détroit devra assurer une surveillance étroite de l'autorité contractante pour faire en sorte que le pont international Gordie-Howe soit construit selon les spécifications et dans les délais, et que ses péages permettent de récupérer tous les frais liés à la construction et à l'entretien du pont sur une période de 30 ans.
3. Le gouvernement doit obtenir des résultats concrets avec les nouvelles approches adoptées pour la mise en œuvre de programmes avec l'appui de l'Unité de l'impact et de l'innovation du Bureau du Conseil privé.
4. Énergie atomique du Canada limitée doit travailler avec les Laboratoires Nucléaires Canadiens pour élaborer, en vue d'en faire rapport, des mesures de rendement pour la valeur générée par les 450 millions de dollars engagés annuellement dans la recherche nucléaire.
5. Le gouvernement doit s'assurer que l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien dispose de suffisamment de ressources pour maintenir sa norme de service, tout en assurant la sécurité des passagers aériens canadiens.
6. Le Conseil national de recherches du Canada appuie la recherche dans des domaines de priorité nationale, mais il doit montrer que son budget annuel de 1 milliard de dollars mène à des améliorations concrètes pour les Canadiens.
7. À mesure que le Canada met en application d'autres accords commerciaux, Agriculture et Agroalimentaire Canada doit s'assurer que ses programmes d'aide à l'industrie laitière indemnisent tous les producteurs laitiers pour leurs pertes et les aident à s'adapter à une concurrence internationale accrue.
8. Le Service correctionnel du Canada doit obtenir plus de fonds pour mettre en œuvre l'initiative du gouvernement d'éliminer l'isolement préventif. Le comité surveillera les coûts et les résultats liés à ce changement.
9. L'Agence du revenu du Canada devrait déposer un rapport crédible sur le rendement réel des dépenses de près de 1 milliard de dollars qu'elle a engagées dans la lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal.
10. Un budget global de 604,5 millions de dollars a été octroyé pour la tenue du Sommet du G7 dans la région de Charlevoix (Québec) en juin 2018. Le comité s'attend à ce qu'Affaires

mondiales Canada dépose un rapport sur les coûts réels du sommet, y compris les versements d'indemnités, après la fin de l'exercice.

INTRODUCTION

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales (le comité) a un rôle important à jouer dans l'examen des plans de dépenses du gouvernement fédéral, qui sont décrits dans le budget principal et le budget supplémentaire des dépenses. Au nom du Parlement et des Canadiens et des Canadiennes, il étudie les dépenses gouvernementales proposées afin de déterminer si elles sont raisonnables et si elles permettent d'optimiser les ressources et d'atteindre les objectifs du gouvernement, et il en fait rapport.

Le *Budget principal des dépenses 2018-2019* a été déposé au Sénat le 17 avril 2018 et renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales pour étude le 18 avril 2018. Il contient des renseignements pour appuyer la demande que le gouvernement adresse au Parlement en vue d'obtenir l'autorisation d'engager des dépenses pour mettre en œuvre des programmes et fournir des services au cours de l'exercice financier 2018-2019.

Le comité a déposé son premier rapport intérimaire sur le *Budget principal des dépenses 2018-2019* le 18 juin 2018. Il y examine le budget des dépenses de 15 organismes fédéraux. Il a décidé de poursuivre son examen du *Budget principal des dépenses 2018-2019* et s'est penché sur 10 autres organismes fédéraux qui, ensemble, ont demandé 15,5 milliards de dollars de crédits votés.

Ce rapport met en lumière les questions abordées au cours de l'étude du budget principal des dépenses et présente les observations du comité sur les principaux défis auxquels chacun des organismes fait face.

On trouvera de plus amples renseignements sur les audiences en consultant la transcription des réunions du comité sur son [site Web](#).

1. LES PONTS JACQUES-CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE

Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) gère, exploite et entretient, pour le compte du gouvernement fédéral, les ponts et les tunnels dans la région de Montréal, à savoir le pont Jacques-Cartier, le pont Champlain, le pont de contournement de l'Île-des-Sœurs, le tunnel de Melocheville, et les sections fédérales du pont Honoré-Mercier et de l'autoroute Bonaventure.

Observations du comité

Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) est responsable de l'entretien de l'actuel pont Champlain, qui relie l'île de Montréal aux villes avoisinantes.

Puisque l'achèvement du nouveau pont Champlain a été retardé, PJCCI doit s'assurer que le pont actuel peut continuer d'être utilisé en toute sécurité et qu'il dispose des fonds nécessaires pour ce faire.

1.1 Aperçu du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses 2018-2019*, PJCCI demande des crédits votés totalisant 250 127 000 \$, sans prévision de dépenses législatives.

Les autorisations de PJCCI diminuent de 81,7 millions de dollars, soit une baisse de 25 % par rapport au *Budget principal des dépenses 2017-2018*. Cette baisse est principalement attribuable au fait que le programme décennal d'entretien du pont Champlain a pris fin.

Le budget de 2018 prévoit également l'affectation de 91 millions de dollars supplémentaires à la société pour « protéger l'intégrité de l'infrastructure de transport à Montréal ». Cette somme sera octroyée par l'intermédiaire du crédit 40 – Exécution du budget du Secrétariat du Conseil du Trésor.

1.2 Entretien du pont Champlain

Un élément clé du mandat de PJCCI consiste à assurer la sécurité de l'actuel pont Champlain. La société a mis de côté 132 millions de dollars en 2018-2019 à cette fin. Il y a lieu de noter que la société ne gère pas la construction du nouveau pont Champlain, qui relève plutôt d'Infrastructure Canada.

Pendant, les représentants de la société soutiennent que la majorité de ces fonds font partie d'une réserve constituée en cas de retard dans la construction du nouveau pont. Les dépenses prévues pour l'entretien jusqu'en juin 2019 s'élèvent à près de 50 millions de dollars, et si le nouveau pont n'est pas prêt à ce moment-là, 10 millions de dollars sont prévus pour la période allant de juin à décembre 2019.

Depuis 2014, les dépenses liées à l'entretien du pont Champlain ont totalisé 328 millions de dollars.

1.3 Démolition du pont Champlain

L'actuel pont Champlain devrait être démolit à l'achèvement du nouveau pont.

Interrogés sur le calendrier de démolition de l'actuel pont Champlain, les représentants de la société ont indiqué que la société réalisera une évaluation environnementale à cette fin. En ce qui concerne le

budget, selon une étude de pré faisabilité publiée en avril 2017, il faudra près de 400 millions de dollars pour la démolition du pont.

1.4 Analyse comparative

PJCCI a pour vision de devenir un chef de file dans la gestion de grandes infrastructures en se fondant sur une approche de développement durable. Interrogés sur la façon dont ils mesurent leur leadership, les représentants ont indiqué que la société a commencé à se comparer à différentes organisations en vue de déterminer où elle se situe sur le plan du leadership en matière de transport.

Certains membres se sont toutefois étonnés d'apprendre que PJCCI, qui existe depuis 40 ans, commence à peine à concevoir des indicateurs pour évaluer son rendement.

2. AUTORITÉ DU PONT WINDSOR-DÉTROIT

L'Autorité du pont Windsor-Détoit (APWD) dirige le processus de conception, de construction, de financement, d'exploitation et d'entretien du nouveau pont international Gordie-Howe entre Windsor (Ontario) et Détroit (Michigan).

Observations du comité

En septembre, l'Autorité du pont Windsor-Détoit a annoncé la conclusion d'un contrat de 5,7 milliards de dollars pour la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien du pont international Gordie-Howe.

L'Autorité devra assurer une surveillance étroite de l'autorité contractante pour faire en sorte que le pont soit construit selon les spécifications et dans les délais, et que ses péages permettent de récupérer tous les frais liés à la construction et à l'entretien du pont sur une période de 30 ans.

2.1 Aperçu du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses 2018-2019*, l'APWD demande des crédits votés totalisant 195 992 153 \$, sans prévision de dépenses législatives. Les autorisations de l'APWD diminuent de 81,7 millions de dollars, soit une baisse de 24 % par rapport au *Budget principal des dépenses 2017-2018*.

Les fonds alloués en 2018-2019 serviront à appuyer les éléments suivants :

- la conclusion du processus d'approvisionnement visant la sélection du partenaire privé pour le projet;
- la construction du projet, qui débutera en 2018-2019;
- l'acquisition de propriétés au Michigan;
- la poursuite des travaux de préparation du site, notamment le déplacement des services publics, la construction d'une voie d'accès au périmètre et les travaux de remblayage de l'esplanade.

2.2 Construction et entretien

Le 28 septembre 2018, l'APWD a annoncé la conclusion d'un contrat de 5,7 milliards de dollars avec Bridging North America, qui comprend Fluor Canada, ACS Infrastructure Canada et Aecon, pour la conception et la construction du pont, le financement, l'exploitation et l'entretien pendant 30 ans. Le pont devrait ouvrir à la circulation à la fin de l'année 2024.

Selon les représentants de l'APWD, une analyse de l'optimisation des ressources a été effectuée sur le modèle PPP. L'analyse a révélé que ce modèle permettrait de réaliser des économies de 10 % par rapport aux méthodes traditionnelles d'attribution de contrats et de construction.

L'APWD demande 196 millions de dollars en 2018-2019 pour l'aider à procéder à l'acquisition de propriétés aux États-Unis, à déplacer les services publics aux États-Unis et au Canada, et à achever les travaux préparatoires du côté canadien. Du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2018, le gouvernement fédéral a investi 559 millions de dollars dans le projet.

L'APWD supervisera l'entrepreneur pour veiller à ce que le pont soit construit conformément au contrat, à ce que l'échéancier soit respecté, et à ce que le pont et les bâtiments connexes soient bien entretenus.

2.3 Recouvrement des coûts

Les usagers du pont international Gordie-Howe devront acquitter un péage dont le montant n'a pas encore été fixé. Selon ses représentants, l'APWD lancera des études pour s'assurer que le péage sera concurrentiel et qu'il permettra de recouvrer tous les coûts de construction et d'entretien.

2.4 Analyse comparative

Interrogés sur l'analyse comparative, les représentants de l'APWD ont indiqué qu'en menant ses opérations, l'Autorité tient compte des leçons tirées aux étapes critiques du développement de divers projets d'infrastructure. Les représentants de l'APWD visitent régulièrement d'autres grands projets d'infrastructure pour comprendre ce qui fonctionne bien et ce qui cause d'importants problèmes.

3. BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Le Bureau du Conseil privé (BCP) fournit des conseils impartiaux au premier ministre et aux ministres dont les fonctions relèvent du portefeuille du premier ministre. Il appuie également les processus décisionnels du Cabinet et est le lien principal entre le premier ministre et la fonction publique.

Observations du comité

L'Unité de l'impact et de l'innovation du Bureau du Conseil privé (BCP) aide les ministères à concevoir de nouveaux modèles de mise en œuvre de programmes.

Alors que le comité appuie l'innovation, il considère important que les ministères et le BCP démontrent que les nouvelles approches, comme le Défi des villes intelligentes, donnent des résultats concrets,

3.1 Aperçu du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses 2018-2019*, le BCP demande des crédits votés totalisant 150 284 051 \$ et prévoit des dépenses législatives de 16 076 450 \$, principalement pour des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Les autorisations budgétaires du BCP augmentent de 21,5 millions de dollars, ou 15 % par rapport au *Budget principal des dépenses 2017-2018*. Cette augmentation est principalement attribuable aux éléments suivants :

- le soutien à l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées;
- le soutien au projet du BCP quant à la modernisation des technologies de l'information;
- la mise en œuvre de l'Initiative Impact Canada;
- la création d'un secrétariat destiné à appuyer le Groupe de travail de ministres chargé d'examiner les lois et les politiques liées aux Autochtones;
- la création d'un secrétariat LGBTQ2.

Ces augmentations sont compensées par une réduction des fonds alloués au Projet de contrôle d'accès et de sécurité physique.

Le budget de 2018 prévoit également l'affectation de 745 000 \$ supplémentaires au BCP en 2018-2019 pour « un nouveau processus pour les débats des chefs lors des élections fédérales ». Cette somme sera octroyée par l'intermédiaire du crédit 40 – Exécution du budget du Secrétariat du Conseil du Trésor.

3.2 Initiative Impact Canada

Le BCP gère l'Initiative Impact Canada, qui a été annoncée dans le budget de 2017. L'Unité de l'impact et de l'innovation du BCP est un centre d'expertise pour l'Initiative, qui soutient des approches novatrices en matière de programmes dans des domaines prioritaires.

Selon les représentants du BCP, le centre d'expertise se compose d'une petite équipe dotée d'un budget de moins de 1 million de dollars par année. Le personnel possède des compétences spécialisées dans le financement social et la mesure de l'impact. Il aide les ministères qui souhaitent participer à l'Initiative. Cependant, ceux-ci doivent avoir leur propre autorisation budgétaire et sont responsables des programmes. L'objectif est de les aider à mettre à l'essai de nouvelles approches dans la mise en œuvre de programmes et à améliorer leur capacité à mesurer les progrès.

3.3 Nominations par le gouverneur en conseil

Le BCP appuie le processus de nomination par le gouverneur en conseil au nom du premier ministre.

Questionnés sur les retards dans le processus de nomination, les représentants du BCP ont précisé que le Bureau a contribué à 940 nominations au cours des deux dernières années. Selon eux, l'accent a été mis sur la diversité : 53 % des personnes nommées étaient des femmes, 12 %, des membres de minorités visibles, 9 %, des Autochtones et 3,5 %, des personnes handicapées.

Toutefois, l'efficacité du processus de nomination est une responsabilité que se partagent le BCP, le Cabinet du premier ministre, le ministère responsable du poste et le bureau du ministre responsable.

3.4 Augmentations budgétaires

Les représentants du BCP ont indiqué que le financement du Bureau est demeuré stable, à l'exception d'augmentations pour la mise à niveau des technologies de l'information et des locaux, la prestation de services de soutien internes dans le cadre de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, et l'établissement d'un secrétariat LGBTQ2 au sein du BCP.

En ce qui concerne l'Enquête nationale, les représentants du BCP ont dit qu'ils entretenaient d'excellentes relations avec la commission et qu'ils l'avaient aidée à louer des bureaux, à conclure des contrats, à embaucher du personnel et à payer des factures.

Le Secrétariat LGBTQ2 est pour sa part intervenu dans la présentation d'excuses à la communauté LGBTQ2, le règlement du recours collectif et la politique sociale intersectionnelle.

4. ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) est une société d'État qui est responsable du contrat à long terme conclu avec la Canadian National Energy Alliance (CNEA) pour la gestion et l'exploitation des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC).

Observations du comité

Selon le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, Énergie atomique du Canada limitée (EACL) travaille avec les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) en vue de remplir son mandat, qui consiste à gérer les déchets nucléaires et à appuyer les sciences nucléaires.

EACL doit travailler avec les LNC pour élaborer, en vue d'en faire rapport, des mesures de rendement pour la valeur générée par les 450 millions de dollars engagées annuellement dans la recherche nucléaire.

4.1 Aperçu du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses 2018-2019*, EACL demande des crédits votés totalisant 1 043 539 640 \$, sans prévision de dépenses législatives. Les autorisations budgétaires d'EACL diminuent de 72 millions de dollars, ou 7,5 %, par rapport au *Budget principal des dépenses 2017-2018*. Les crédits d'EACL sont composés de deux éléments principaux :

- le déclassé nucléaire et la gestion des déchets radioactifs – 592,8 millions de dollars;
- les laboratoires nucléaires – 450,7 millions de dollars.

4.2 Modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur

Depuis 2015, EACL remplit son mandat selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (OGEE). Dans le cadre de ce dernier, EACL a conclu un contrat avec la CNEA, la propriétaire des LNC, qui sont responsables de la gestion quotidienne des sites d'EACL.

Dans le cadre du modèle OGEE, EACL demeure propriétaire des biens, des installations et des actifs des sites nucléaires et est responsable du passif canadien de 7,5 milliards de dollars pour les déchets radioactifs hérités du passé sur ses sites.

Les représentants ont expliqué que le modèle OGEE permet au gouvernement du Canada de tirer profit de l'expertise internationale du secteur privé, tout en demeurant responsable de l'établissement des priorités.

Par exemple, EACL travaille avec les LNC pour déterminer ce qui sera déclassé. Après avoir approuvé les plans de travail des LNC, EACL surveille et évalue systématiquement le rendement de ces derniers par rapport aux modalités établies dans les plans, notamment le respect des exigences de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

4.3 Recherche sur la technologie nucléaire

Dans le cadre de son mandat relatif à la science et à la technologie nucléaires, EACL est responsable de la gestion du Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires. Dans le *Budget principal des dépenses 2018-2019*, EACL demande 450,7 millions de dollars pour la modernisation de ses laboratoires nucléaires à Chalk River.

Les représentants d'EACL ont indiqué qu'un des projets envisagés concerne de petits réacteurs modulaires (PRM), qui pourraient être une source d'énergie idéale pour les entreprises du secteur primaire et les collectivités éloignées. EACL a l'intention de présenter des PRM de démonstration au Canada d'ici 2026. Les représentants ont dit que le déploiement de PRM dans le nord du pays dépendrait aussi de l'intérêt des collectivités.

Interrogés sur la valeur générée par les fonds affectés à la recherche, les représentants ont indiqué que le chiffre d'affaires de l'industrie nucléaire canadienne – qui est de 6 milliards de dollars par année, provenant principalement de la production d'électricité – en est une manifestation. Ils espèrent que les PRM permettront d'écrire la prochaine page de l'histoire de l'industrie nucléaire canadienne.

5. ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

L'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) a pour mandat d'assurer le contrôle de sécurité des passagers, de leurs bagages à main et bagages enregistrés, ainsi que des non-passagers, et de gérer le contrôle de l'accès aux zones d'accès restreint dans les principaux aéroports du Canada.

Observations du comité

Même si l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) respecte sa norme de service qui consiste à passer à la vérification de contrôle 85 % des passagers aériens en 15 minutes ou moins, son financement de base ne permet pas de maintenir cette norme. Ces quatre dernières années, elle a demandé des fonds supplémentaires dans le cadre des budgets supplémentaires des dépenses.

Le gouvernement doit s'assurer que l'ACSTA dispose de suffisamment de ressources pour maintenir sa norme de service, tout en assurant la sécurité des passagers aériens canadiens.

5.1 Aperçu du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses 2018-2019*, l'ACSTA demande des crédits votés totalisant 586 157 871 \$, sans prévision de dépenses législatives. Les autorisations budgétaires de l'ACSTA augmentent de 1,6 million de dollars, ou 0,3 %, par rapport au *Budget principal des dépenses 2017-2018*.

Cette augmentation est principalement attribuable à l'augmentation des besoins de trésorerie pour soutenir le déploiement du système de contrôle des bagages enregistrés. L'augmentation est partiellement compensée par une diminution des dépenses en immobilisations aux points de contrôle avant l'embarquement.

Le budget de 2018 prévoit également l'affectation de 241 millions de dollars supplémentaires à l'ACSTA pour « protéger les passagers aériens ». Ces fonds seront octroyés par l'intermédiaire du crédit 40 – Exécution du budget du Secrétariat du Conseil du Trésor.

5.2 Modèle de financement

Outre les 586 millions de dollars qu'elle demande dans le *Budget principal des dépenses 2018-2019*, l'ACSTA a aussi reçu 240,6 millions de dollars pour l'exercice 2018-2019 dans le cadre du budget de 2018. Au total, ce sont 67 millions de dollars de plus que l'année précédente qui ont été attribués en raison de la hausse du volume de passagers aériens et des tarifs des fournisseurs de services de contrôle.

Les représentants de l'ACSTA ont dit que les sommes reçues des budgets principaux des dépenses au cours des quatre dernières années n'avaient pas permis à l'Administration de respecter son engagement de passer à la vérification de contrôle 85 % des passagers en 15 minutes ou moins. C'est pourquoi l'ACSTA reçoit des fonds supplémentaires dans le cadre du budget supplémentaire des dépenses.

5.3 Analyse comparative

Selon les représentants de l'ACSTA, au cours de la période allant du 1^{er} avril au 30 septembre, l'Administration a dépassé sa norme de service en passant à la vérification de contrôle 92,8 % des passagers en moins de 15 minutes.

Interrogés sur les plaintes concernant le comportement des agents de contrôle, les représentants ont précisé que l'Administration reçoit 1,31 plainte par tranche de 50 000 passagers, ce qu'ils considèrent comme étant très peu. En outre, selon un sondage réalisé par un tiers, le taux de satisfaction des passagers s'élève à 89 %, le taux le plus haut enregistré depuis le début des sondages il y a 16 ans. Les représentants ont ajouté qu'ils ont lancé des programmes de formation sur la courtoisie et les langues officielles, ce qui, à leur avis, explique les améliorations observées à cet égard.

5.4 Relations avec les aéroports

Les représentants ont dit qu'ils rencontrent régulièrement les dirigeants des grands aéroports canadiens et qu'ils ont investi plus de 169 millions de dollars à l'Aéroport international Toronto Pearson pour faire face à la croissance du nombre de passagers.

Ils ont également affirmé entretenir de bonnes relations avec la direction des aéroports régionaux et des aéroports plus petits en ce qui concerne les infrastructures, le matériel et l'investissement.

6. CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA

Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) entreprend des activités de recherche et de développement dans des domaines de priorité nationale stratégique; fournit des services associés au transfert et à l'adoption de technologies, et à la diffusion de technologies aux entreprises; offre une assistance technologique aux petites et moyennes entreprises dans le processus d'innovation; et donne aux entreprises accès à des installations de recherche.

Observations du comité

Le Conseil national de recherches du Canada appuie la recherche dans des domaines de priorité nationale, mais il doit montrer comment son budget annuel de 1 milliard de dollars mène à des améliorations concrètes pour les Canadiens.

6.1 Aperçu du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses 2018-2019*, le CNRC demande des crédits votés totalisant 806 761 134 \$ et prévoit des dépenses législatives de 220 258 447 \$, dont 182 millions de dollars seront consacrés aux dépenses des recettes et 38 millions de dollars aux cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés. Les dépenses budgétaires totales du CNRC s'élèvent à 1 027 019 581 \$.

Les autorisations budgétaires totales du CNRC augmentent de 26,7 millions de dollars, ou 3 %, par rapport au *Budget principal des dépenses 2017-2018*. Cette augmentation est principalement attribuable aux éléments suivants :

- 37,2 millions de dollars pour la construction et la mise en service de l'observatoire international du Télescope de Trente Mètres;
- 14,0 millions de dollars liés aux revenus législatifs;
- 10,0 millions de dollars pour la Stratégie emploi jeunesse.

Les augmentations sont compensées par plusieurs réductions :

- 14,2 millions de dollars pour l'élimination progressive de l'initiative fédérale liée aux infrastructures 2016;
- 12,8 millions de dollars pour le programme d'infrastructure fédéral 2014;
- 7,6 millions de dollars pour le Programme canadien des accélérateurs et des incubateurs.

Le budget de 2018 prévoit également l'affectation de 208 millions de dollars supplémentaires au CNRC en 2018-2019, par l'intermédiaire du crédit 40 – Exécution du budget du Secrétariat du Conseil du Trésor.

6.2 Cybersécurité

En 2014, le CNRC a fait l'objet d'une cyberattaque. Selon ses représentants, celle-ci a été traumatisante pour le CNRC, et a engendré des coûts et des changements importants au sein de l'organisation.

À court terme, le CNRC a dû mettre hors service son infrastructure de technologies de l'information (TI), a cessé toute transaction électronique et a utilisé des télécopieurs pour la transmission de documents.

Depuis, le CNRC a déployé d'immenses efforts pour former son personnel sur la façon de réagir à des menaces et de réduire au minimum les risques. Il a en outre reconfiguré ses systèmes de TI, investi dans du nouveau matériel et travaillé avec Services partagés Canada en vue d'améliorer la sécurité de ses TI.

6.3 Priorités de recherche

Depuis 2000, une partie du financement du CNRC est renouvelée tous les cinq ans. En 2018, le budget du Conseil a été augmenté de 258 millions de dollars par année en moyenne, et ce financement est maintenant permanent, donnant plus de stabilité au Conseil.

Selon les représentants du CNRC, le gouvernement ne choisit pas les projets de recherche, mais il décrit les domaines de recherche prioritaires. Le CNRC lancera cette année trois nouveaux programmes fondés sur les défis, puis trois autres dans trois ans. Ces programmes porteront sur l'économie à faibles émissions de carbone, l'évolution de l'environnement naturel et la réduction de l'empreinte humaine sur la planète.

7. AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

7.1 Introduction

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) offre des programmes et des services visant à soutenir la compétitivité du secteur agricole et agroalimentaire; effectue des recherches scientifiques, met au point de nouvelles technologies et transfère les résultats au secteur; et fournit des outils qui permettent d'atténuer les répercussions financières des risques que les producteurs ne peuvent pas maîtriser mais qui menacent la viabilité de leurs activités.

Observations du comité

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) gère deux programmes pour aider l'industrie laitière à s'adapter à l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne.

À mesure que le Canada met en application d'autres accords commerciaux, AAC doit s'assurer que ses programmes d'aide à l'industrie laitière indemnisent tous les producteurs laitiers pour leurs pertes et les aident à s'adapter à une concurrence internationale accrue.

7.2 Aperçu du budget

Dans le *Budget principal des dépenses 2018-2019*, AAC demande des crédits votés totalisant 1 048 867 180 \$ et prévoit des dépenses législatives de 1 476 136 246 \$ pour divers programmes, dont Agri-protection, Agri-stabilité, Agri-investissement, Aide aux agriculteurs en cas de catastrophe et Commercialisation agricole.

Au total, les autorisations budgétaires d'AAC augmentent de 265 millions de dollars, ou 11,8 %, par rapport au *Budget principal des dépenses 2017-2018*. Cette augmentation est principalement attribuable aux éléments suivants :

- le soutien accru accordé aux programmes de gestion des risques de l'entreprise, principalement Agri-stabilité;
- le soutien accordé à la mise en œuvre du Programme d'investissement pour fermes laitières et du Fonds d'investissement dans la transformation des produits laitiers;
- les obligations de négociation collective rétroactives et d'autres rajustements de la rémunération.

7.3 Programmes d'investissement dans le secteur laitier

En 2017, AAC a lancé deux programmes pour aider l'industrie laitière canadienne à s'adapter à l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne. Le Programme d'investissement pour fermes laitières, doté d'une enveloppe de 250 millions de dollars sur cinq ans, dont 57 millions de dollars en 2018-2019, aide les producteurs laitiers canadiens à investir dans les technologies qui permettent d'accroître la productivité. Le Fonds d'investissement dans la transformation des produits laitiers, doté d'une enveloppe de 100 millions de dollars sur quatre ans, dont 32 millions de dollars en 2018-2019, aide les entreprises qui transforment le lait à moderniser leurs opérations.

Selon les représentants d'AAC, dans le cadre du Programme d'investissement pour fermes laitières, 1 900 projets de financement ont été approuvés sur les 2 500 projets soumis. Quant au Fonds d'investissement dans la transformation des produits laitiers, il a permis de financer 20 projets différents, la plupart liés à la production de fromage.

Les représentants ont indiqué qu'il était trop tôt pour faire des hypothèses sur les leçons à tirer et les changements à apporter en vue de la deuxième phase du programme. Ils ont précisé que le secteur du lait de chèvre n'est pas admissible à ces fonds, mais plutôt aux programmes pilotés dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture. En outre, il s'agit de programmes d'investissement et non pas de programmes d'indemnisation pour la perte de parts de marché. Enfin, AAC est toujours en train d'évaluer la portée et l'incidence de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste et des accords commerciaux entre les États-Unis, le Mexique et le Canada.

7.4 Résultats

Dans son *Plan ministériel 2018-2019*, AAC décrit ses résultats prévus, ses indicateurs de rendement et ses objectifs. Par exemple, le Ministère envisage de faire passer la valeur des exportations agricoles canadiennes de 63 milliards de dollars en 2016-2017 à 75 milliards de dollars d'ici 2025.

Toutefois, les représentants du Ministère n'ont pas été en mesure de fournir plus d'information sur l'incidence de leurs programmes, comme la mobilisation de la recherche. En outre, aucune donnée sur les résultats réels des années précédentes n'est présentée dans le plan ministériel d'AAC parce que la méthodologie a été revue récemment ou qu'il y a de nouveaux indicateurs de rendement pour 2018-2019.

8. SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

8.1 Introduction

Le Service correctionnel du Canada (SCC) est responsable de la gestion de tous les établissements correctionnels fédéraux et de la surveillance des délinquants mis en liberté conditionnelle dans la collectivité.

Observations du comité

Le ministre de la Sécurité publique a récemment annoncé l'élimination de l'isolement préventif (c.-à-d. l'isolement cellulaire) dans les établissements du Service correctionnel du Canada (SCC).

Le SCC devra avoir accès à des fonds supplémentaires pour mettre en œuvre ce changement, et le comité surveillera les coûts et les résultats liés à ce changement.

8.2 Aperçu du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses 2018-2019*, le SCC demande des crédits votés totalisant 2 026 625 710 \$ et prévoit des dépenses législatives de 189 141 724 \$ pour les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Les autorisations budgétaires totales du SCC augmentent de 43 millions de dollars, ou 1,8 % par rapport au *Budget principal des dépenses 2017-2018*. Cette augmentation est principalement attribuable aux éléments suivants :

- 31,4 millions de dollars pour la partie financée des hausses salariales découlant de la convention collective;
- 18,9 millions de dollars pour les délinquants vulnérables, un élément du budget de 2017;
- 9,7 millions de dollars pour couvrir les dépenses supplémentaires liées aux changements dans la population totale de délinquants et à la fluctuation des prix.

Ces augmentations sont compensées par les réductions suivantes :

- 15,1 millions de dollars de dépenses en immobilisations, surtout à cause du report de fonds d'exercices précédents;
- 1,1 million de dollars lié au régime des avantages sociaux des employés;
- 0,5 million de dollars lié à divers éléments.

Le budget de 2018 accorde également 79,6 millions de dollars supplémentaires au SCC, dont 74,7 millions de dollars pour fournir du soutien au Service correctionnel du Canada et au Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada; 2,6 millions de dollars pour améliorer les services de soutien en santé mentale offerts aux détenus; et 2,4 millions de dollars pour rouvrir les fermes pénitentiaires. Ces fonds seront fournis par l'intermédiaire du crédit 40 – Exécution du budget du Secrétariat du Conseil du Trésor.

8.3 Isolement préventif

Le 16 octobre 2018, le ministre de la Sécurité publique a annoncé l'élimination de l'isolement préventif (c.-à-d. l'isolement cellulaire) dans les établissements du SCC. Des unités d'intervention structurée seront mises sur pied pour faire face aux risques à la sécurité posés par les détenus qui ne peuvent pas être gérés de manière sécuritaire.

Les représentants du SCC ont indiqué que la fin de l'isolement préventif est un changement fondamental pour le Ministère. Le SCC travaille actuellement avec les organismes centraux en vue d'obtenir des fonds supplémentaires pour mettre en œuvre les changements proposés.

8.4 Soins de santé mentale

Le SCC a reçu des fonds supplémentaires afin de lui permettre d'offrir plus de services de soutien en santé mentale aux détenus sous responsabilité fédérale. Le budget de 2017 prévoyait une somme de 57,8 millions de dollars sur cinq ans à cette fin, et le budget de 2018 prévoit une somme supplémentaire de 20,4 millions de dollars sur cinq ans, dont 2,4 millions de dollars seront remis au SCC en 2018-2019.

Selon les représentants du Service, le financement permettra d'augmenter le nombre de lits dans les unités et établissements psychiatriques, et d'engager plus de psychologues, d'infirmières spécialisées dans la santé mentale, de travailleurs sociaux cliniciens et de conseillers en santé mentale.

8.5 Fermes pénitentiaires

Le SCC rouvre les fermes pénitentiaires aux établissements de Joyceville et de Collins Bay, à Kingston, en Ontario. Il a reçu 2,4 millions de dollars dans le *Budget principal des dépenses 2018-2019* à cette fin.

Les représentants du Service ont indiqué que l'objectif des fermes pénitentiaires est de contribuer à la réinsertion des détenus dans la collectivité et d'offrir aux détenus des occasions d'acquérir des compétences professionnelles. Ils ne pouvaient toutefois pas faire de prévision sur l'ouverture d'autres fermes ailleurs au pays.

9. AGENCE DU REVENU DU CANADA

9.1 Introduction

L'Agence du revenu du Canada (ARC) administre les programmes fiscaux, les programmes de prestations et des programmes connexes pour le compte de gouvernements dans l'ensemble du Canada. Dans l'exercice de ses fonctions, l'ARC veille à ce que les Canadiens remplissent leurs obligations fiscales, reçoivent des prestations et aient accès à des moyens appropriés de résolution de différends.

Observations du comité

Dans le cadre des budgets de 2016 et de 2017, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a reçu près de 1 milliard de dollars pour lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal. Elle espère tirer un rendement de 5 milliards de dollars de son investissement.

L'ARC devrait déposer un rapport crédible sur le rendement réel de ses efforts de lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal.

9.2 Aperçu du budget des dépenses

Dans le *Budget principal des dépenses 2018-2019*, l'ARC demande des crédits votés totalisant 3 288 155 538 \$ et prévoit des dépenses législatives de 916 610 222 \$. Les prévisions législatives comprennent 422 millions de dollars pour les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés et 335 millions de dollars pour les allocations spéciales pour enfants.

Les autorisations budgétaires totales de l'ARC augmentent de 41,8 millions de dollars, soit une augmentation de 1 % par rapport au *Budget principal des dépenses 2017-2018*. Cette augmentation est principalement attribuable aux éléments suivants :

- 89,8 millions de dollars pour la mise en œuvre et l'administration de diverses mesures visant à lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal;
- 11,8 millions de dollars pour le régime de taxation du cannabis;
- 0,1 million de dollars pour divers autres transferts.

Ces augmentations sont compensées par les réductions suivantes :

- 16,2 millions de dollars pour les rajustements aux frais liés aux services de gestion des locaux et des biens immobiliers;
- 15,6 millions de dollars pour des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés;
- 10,5 millions de dollars liés à la baisse prévue du financement pour l'amélioration du système de traitement des déclarations d'impôt sur le revenu des particuliers;
- 6,7 millions de dollars pour diverses autres initiatives annoncées dans les budgets fédéraux de 2013, 2014, 2015 et 2016;

- 5,9 millions de dollars pour les dépenses liées aux recettes résultant de la poursuite de ses opérations principalement attribuables aux activités administrées pour le compte de la province de l'Ontario;
- 5 millions de dollars pour des paiements en vertu de la *Loi sur les allocations spéciales pour enfants* destinés aux enfants admissibles qui sont à la charge d'organismes ou dans des familles d'accueil.

Le budget de 2018 accorde également 90 millions de dollars supplémentaires à l'ARC en 2018-2019, dont 33,4 millions de dollars pour améliorer les services à la clientèle, 30,8 millions de dollars pour lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal, et 7 millions de dollars pour améliorer la sécurité des données personnelles des contribuables. Ces fonds seront fournis par l'intermédiaire du crédit 40 – Exécution du budget du Secrétariat du Conseil du Trésor.

9.3 Prestation de services

Le budget de 2018 prévoit 206 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer les services à la clientèle de l'ARC dans trois domaines : les services téléphoniques, le Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt et les services numériques. L'ARC recevrait 33,4 millions de dollars en 2018-2019 à cette fin par l'intermédiaire du crédit 40 – Exécution du budget du Secrétariat du Conseil du Trésor. En 2017, le vérificateur général du Canada a révélé que l'ARC avait bloqué plus de la moitié des appels qu'elle avait reçus et qu'elle ne disposait pas de mécanismes appropriés pour garantir l'exactitude de l'information fournie aux contribuables.

Selon ses représentants, l'ARC a embauché 700 nouveaux employés dans sa direction des services fiscaux. Le nouveau logiciel utilisé dans les centres d'appel est en cours de déploiement et devrait être en place pour la période de production des déclarations de 2018. Ils ont indiqué que les contribuables appellent en moyenne 2,1 fois au lieu de 3,3. Or, l'idéal serait qu'ils n'aient à appeler qu'une seule fois.

9.4 Évasion fiscale et évitement fiscal

Les budgets de 2016 et de 2017 allouent près de 1 milliard de dollars sur cinq ans pour permettre à l'ARC d'améliorer ses efforts de lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal. Dans le *Budget principal des dépenses 2018-2019*, une somme de 89,8 millions de dollars est prévue à cette fin. Ces fonds seront affectés surtout à l'élargissement des mesures actuelles liées au respect de la loi et à la vérification en ce qui concerne la TPS/TVH, notamment pour mettre fin aux pratiques frauduleuses liées aux remises.

Les représentants de l'ARC ont informé le comité que l'Agence s'attend à tirer un rendement de 500 %, soit 5 milliards de dollars, de son investissement lié au respect et à l'application de la loi en améliorant ses activités de lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal.

9.5 Problèmes liés au système de paye Phénix

Le budget de 2018 accorde 5,5 millions de dollars sur deux ans à l'ARC pour le traitement des avis de redressement fiscal qui seront envoyés aux employés fédéraux, une démarche rendue nécessaire en raison des problèmes liés au système de paye Phénix. De cette somme, 3,8 millions de dollars seront versés à l'ARC en 2018-2019 par l'intermédiaire du crédit 40 – Exécution du budget du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Les représentants de l'ARC ont expliqué que les fonds fournissent une aide supplémentaire aux fonctionnaires fédéraux sur les sites de traitement des déclarations de revenus. Ils ne connaissaient toutefois pas le nombre d'avis de redressement qui devaient être traités en raison des problèmes de paye liés au système Phénix.

10. AFFAIRES MONDIALES CANADA

10.1 Introduction

Affaires mondiales Canada (AMC) gère les relations diplomatiques et consulaires, encourage le commerce international, et dirige les activités de développement international et d'aide humanitaire¹. Il assure aussi la gestion des bureaux diplomatiques et consulaires canadiens à l'étranger au nom de tous les ministères fédéraux.

Observations du comité

Affaires mondiales Canada (AMC) était responsable du fonctionnement global, de la logistique, du protocole et des finances du Sommet du G7 tenu en juin 2018, et le Ministère disposait d'un budget global de 604,5 millions de dollars pour y arriver.

Le comité s'attend à ce qu'AMC dépose un rapport sur les coûts réels du sommet, y compris les versements d'indemnités, après la fin de l'exercice.

10.2 Aperçu du budget

Dans le *Budget principal des dépenses 2018-2019*, AMC demande des crédits votés totalisant 6 112 703 405 \$ et prévoit des dépenses législatives de 378 128 995 \$ pour les paiements à des institutions financières internationales et les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Les autorisations d'AMC augmentent de 489 millions de dollars, ou 8,1 %, par rapport au *Budget principal des dépenses 2017-2018*. Cette augmentation est principalement attribuable aux éléments suivants :

- 256,2 millions de dollars pour aider les pays en développement à faire face aux conséquences des changements climatiques;
- 112,7 millions de dollars pour appuyer la sécurité des missions à l'étranger;
- 108 millions de dollars liés à la stratégie 2015-2020 pour la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants;
- 80 millions de dollars pour le mécanisme de décaissement rapide de fonds du compte de crises;
- 65,3 millions de dollars à l'appui du Sommet du G7 de 2018 dans la région de Charlevoix, au Québec;
- 36,7 millions de dollars à l'appui du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme;
- 30,9 millions de dollars pour le projet de réinstallation et de co-occupation des chancelleries de New York;
- 20,4 millions de dollars pour les indemnités liées à des conventions collectives;
- 15,1 millions de dollars de transferts provenant d'autres ministères pour fournir un soutien au personnel d'AMC qui travaille dans les missions à l'étranger.

¹ Le nom employé dans le budget des dépenses est l'appellation légale du ministère : ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement.

Ces augmentations sont compensées par les réductions suivantes :

- 73,1 millions de dollars attribuables à l'élimination progressive du financement du Programme de partenariat mondial pour la destruction, l'élimination ou la mise en sûreté des armes et matières de destruction massive, et pour l'expertise connexe;
- 70 millions de dollars attribuables à l'élimination progressive du financement pour la Convention relative à l'assistance alimentaire;
- 50,8 millions de dollars pour des contributions à des organisations internationales;
- 31,1 millions de dollars attribuables à l'élimination progressive du financement pour appuyer la gestion de l'initiative sur le bois d'œuvre résineux;
- 9,8 millions de dollars liés aux effets des fluctuations des devises étrangères sur les dépenses engagées dans les missions à l'étranger.

Le budget de 2018 prévoit aussi un montant supplémentaire de 223 millions de dollars pour AMC, dont 160 millions de dollars pour le programme de Politique d'aide internationale féministe, 36 millions de dollars pour « assurer un commerce responsable et axé sur les règles » et 15 millions de dollars pour « chercher de nouveaux marchés ». Ces fonds seront fournis par l'intermédiaire du crédit 40 – Exécution du budget du Secrétariat du Conseil du Trésor.

10.3 Sécurité des missions

AMC gère des bureaux diplomatiques et consulaires partout dans le monde. Dans le *Budget principal des dépenses 2018-2019*, le financement du Ministère augmente de 112,7 millions de dollars pour appuyer la sécurité des missions à l'étranger.

Les représentants d'AMC ont dit au comité que les fonds sont destinés à de grands projets d'immobilisations visant le renforcement de l'infrastructure matérielle. Ils n'étaient toutefois pas en mesure de donner des exemples de tels projets. Le financement permettra aussi d'offrir une formation pour améliorer la sécurité des technologies de l'information et d'engager des gardiens de sécurité.

10.4 Sommet du G7 dans Charlevoix (Québec)

Les 8 et 9 juin 2018, le Sommet du G7, qui rassemble les dirigeants de sept grands pays démocratiques industrialisés pour une série de réunions, a eu lieu dans la région de Charlevoix (Québec).

AMC a reçu une somme de 65,3 millions de dollars dans le *Budget principal des dépenses 2018-2019* pour la tenue du sommet. Dans l'ensemble, le budget du gouvernement pour le sommet s'élevait à 604,5 millions de dollars. Puisqu'AMC était le principal ministère associé au sommet, il était responsable du fonctionnement global, de la logistique, du protocole et des finances de ce dernier.

Selon les représentants du Ministère, puisque le Canada présidera le G7 jusqu'à la fin de l'année, les coûts réels du sommet ne seront pas connus avant la présentation, après la fin de l'exercice, du compte rendu complet de tous les coûts engagés.

ANNEXE – TÉMOINS AYANT COMPARU DEVANT LE COMITÉ

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Nancy Fitchett, vice-présidente par intérim, Affaires organisationnelles et chef des services financiers

Michael Saunders, président et chef de la direction
(17-10-2018)

Affaires mondiales Canada

Shirley Carruthers, directrice générale, Direction générale de la gestion et de la planification des ressources financières

Arun Thangaraj, sous-ministre adjoint et dirigeant principal des finances
(24-10-2018)

Agence du revenu du Canada

Ted Gallivan, sous-commissaire, Direction générale du secteur international, des grandes entreprises et des enquêtes

Kami Ramcharan, administratrice supérieure des affaires financières et sous-commissaire, Direction générale des finances et de l'administration
(24-10-2018)

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Jane Taylor, sous-ministre adjointe, Direction générale des programmes

Christine Walker, sous-ministre adjointe, Direction générale de la gestion intégrée
(24-10-2018)

Autorité du pont Windsor-Détroit

Bryce Phillips, président-directeur général

Kevin Wilkinson, contrôleur, dirigeant principal des finances par intérim
(16-10-2018)

Bureau du Conseil privé

Marian Campbell Jarvis, secrétaire adjointe du Cabinet, Politique du développement social

Matthew Mendelsohn, sous-secrétaire du Cabinet, Bureau du sous-secrétaire du Cabinet, Résultats et livraison

Matthew Shea, sous-ministre adjoint, Services ministériels et dirigeant principal des finances
(16-10-2018)

Conseil national de recherches du Canada

Dale MacMillan, vice-présidente, Services corporatifs et chef de la direction financière

Iain Stewart, président
(17-10-2018)

Énergie atomique du Canada limitée

Shannon Quinn, vice-présidente, Science, technologie et surveillance des activités commerciales

Richard Sexton, président et premier dirigeant
(17-10-2018)

Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée

Claude Lachance, directeur principal, Administration

Nathalie Lessard, directrice, Communications

(16-10-2018)

Service correctionnel du Canada

Luc Bisson, directeur, Politique stratégique

Tony Matson, commissaire adjoint, Services corporatifs

(24-10-2018)